

*[Text]*

participation in the United Nations Decade of Disabled Persons and to enunciate a set of principles that will govern our participation.

Following immediately upon the declaration in the House, I sent a telegram to key organizations of disabled persons outlining a renewed and modernized program to increase disabled persons' management and control over all aspects of their lives.

Le programme de participation des personnes handicapées dispose d'une somme de 16 millions de dollars sous forme de subventions et de contributions, pour les cinq prochaines années, pour contribuer au financement des initiatives qu'entreprendront les organisations de consommateurs handicapés. Cet appui se rattache directement à l'un des 11 principes que nous avons énoncés en vertu duquel nous cherchons à appuyer et à encourager le développement de ces organisations.

Les catégories d'appui financier que nous avons proposées prévoient le financement de projets et de programmes.

La catégorie des projets a pour but d'affecter, de la façon la plus économique qui soit, les ressources limitées dont nous disposons. Nous verserons donc des subventions aux nouvelles organisations qui émergent ici et là au Canada et dont les initiatives viennent des membres eux-mêmes.

## • 1625

Le financement des projets représente un appui financier qui permettra aux personnes handicapées de s'attaquer aux obstacles auxquels ils se heurtent et de mettre en valeur les initiatives dynamiques qu'ils prendront pour surmonter ces obstacles. Ces projets pourraient être, par exemple, l'élaboration et la dissémination d'une documentation spécialisée sous forme de films, de vidéos, de bulletins. Ce pourrait être également des conférences, des ateliers, des activités culturelles. La conférence parrainée plus tôt en avril par *The Nova Scotia League for Equal Opportunities* à l'occasion de la mi-décennie des personnes handicapées en est un exemple.

La seconde catégorie, les programmes, a pour but d'appuyer l'activité d'un certain nombre d'organisations oeuvrant à l'échelle nationale et provinciale et dont les travaux sont essentiels pour l'avancement du Mouvement du consommateur handicapé au Canada et pour l'élaboration des politiques du Ministère à cet égard. Cela répond, du reste, à un engagement de longue date du Ministère.

Pour que ces appuis financiers puissent donner les meilleurs résultats possible, nous encourageons les organisations, et nous les aiderons s'il y a lieu, à chercher diverses sources de financement, sans négliger le secteur privé. De plus, nous sommes en train de mettre sur pied des mécanismes qui nous assureront une étroite collaboration entre les programmes fédéraux et provinciaux.

J'ai aussi mentionné mon intention d'inviter les éléments clés du secteur privé à travailler directement avec les organisations

*[Translation]*

l'occasion, au nom du gouvernement, pour proclamer la participation du Canada à la Décennie des personnes handicapées et pour énoncer un certain nombre de principes qui présideront à notre participation.

Immédiatement après ma déclaration à la Chambre, j'ai envoyé un télégramme aux principales organisations qui s'intéressent aux personnes handicapées pour leur faire savoir qu'un programme renouvelé et modernisé avait été mis sur pied pour permettre aux personnes handicapées de mieux organiser et de mieux contrôler tous les aspects de leurs activités.

The Disabled Persons Participation Program will provide \$16 million in grants and contributions over the next five years to activities undertaken by consumer organizations of disabled persons. This initiative responds directly to one of the 11 principles we have enunciated which seeks to support and encourage the development of such organizations.

The categories of financial assistance proposed will allow for project and program funding.

The first category, project funding, is intended to make the most economical use of the limited resources available by providing grants to grassroots initiatives of new and emerging disabled persons organizations across Canada.

Project funding will also provide support for activities designed to address the barriers faced by disabled persons and to promote creative initiatives designed to overcome these barriers. Examples of projects may include the development and dissemination of resource materials such film, videos, newsletters, conferences, workshops and cultural activities. The conference sponsored earlier in April by the Nova Scotia League of Equal Opportunities to mark the mid-decade for disabled persons is an example.

The second category, program funding, is intended primarily to support the activities of a certain number of existing national and provincial organizations whose work is crucial to the development of the disabled consumer movement in Canada and the Department's policy in this area, to which the Department has a long-term commitment.

In order to maximize the impact of these resources, organizations will be encouraged and assisted, wherever appropriate, to pursue diverse sources of funding, including those in the private sector. In addition, mechanisms have been put into place to ensure close cooperation with other federal and provincial programs.

I have also signalled my intention to invite key elements of the private sector to work directly with organizations of